

République Française
 Département de la Nièvre
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 08/12/2023
 Date d'affichage : 08/12/2023
 Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mmes Colonel, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Marasi à Mme LEROY, M. Blandin à M. Cassera, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin.

Effectifs	22
Nombre de votants	28
Votes « Pour »	28
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	6

Secrétaire de séance : M. Cassera

Objet de la délibération : Attributions de subventions de fonctionnement aux associations généralistes avant le vote du budget primitif 2024.

Vu, les articles L-2313 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant, le vote du budget 2024 interviendra au mois d'avril 2024 ;

Considérant, les demandes formulées par les associations pour subvenir à leurs charges de fonctionnement et pour ne pas pénaliser la trésorerie des associations Cosnoises ;

Il est décidé d'autoriser les versements avant le vote du budget primitif 2024 suivant le tableau ci-dessous et dans la limite des crédits dédiés aux subventions de fonctionnement du budget 2023 ;

Associations Subventionnées	Attribué
0 - Services Généraux	14 620,00 €
020 - Administration Générale de la Collectivité	
- COS du Personnel Communal (Comité des Œuvres Sociales de la Ville)	2 000,00 €
- Amicale du Personnel Communal et de la Communauté de Communes	300,00 €
023 - Information, communication, publicité	
- Re-Création Cosnoise (ex-Cosne AVF Accueil des Villes Françaises)	120,00 €
- CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au droit de la Nièvre)	- €
025 - Aides aux associations	
- Groupe Choral "Variations"	300,00 €
- Anciens Combattants et des victimes des deux guerres (ACVG)	200,00 €
- ANDAVI France Victimes 58	2 000,00 €
- Association Cosnoise Echanges Internationaux (Jumelage)	8 800,00 €
- Association les amis des Grands Champs	
- Tarot club de Cosne	300,00 €
- Scrabble Club Ligérien	200,00 €
- Club de modélisme ferroviaire	400,00 €

Unanimité

Pour extrait conforme :
Le Président de séance

